

Associé correspondant (1804)  
Membre titulaire (1817)  
Président (1820)

Claude-Joseph Mallarmé (1758-1835) est né le 3 avril 1758 à Nancy, où il a fait ses études de droit. Après avoir exercé à partir de 1778 la profession d'avocat, il remplaça le 28 août 1784 son père comme substitut du procureur général du parlement de Nancy. La Révolution française lui donna l'occasion d'exercer d'autres fonctions, car il était réputé pour sa probité, sa bienveillance et sa compétence : il fut nommé procureur syndic du district de Nancy en 1790. Il s'y fit remarquer, jusqu'à la Terreur, par une conduite pleine de modération qui lui valut, les mauvais jours passés, d'être élu maire de Nancy (du 14 décembre 1794 au 17 avril 1795) et député à l'assemblée des Cinq-Cents (1795-1799). Après le 18 Brumaire, Bonaparte le nomma membre du Tribunat : il resta dans cette assemblée jusqu'en 1807, date à laquelle il entra au Corps législatif.

C'est alors que commença pour lui une troisième carrière. Déjà, en l'an VIII, il avait été le délégué des consuls dans les départements du Bas et du Haut-Rhin. Il fut nommé préfet de la Vienne le 3 novembre 1807 et resta à ce poste jusqu'en 1814 et pendant trois semaines lors des Cent Jours. Le régime impérial le fait chevalier de la Légion d'honneur (14 juin 1804), chevalier de l'Empire (22 novembre 1808) puis baron de l'Empire (31 janvier 1810).

Lors de la Restauration, Claude-Joseph Mallarmé se retira à Nancy, où il bénéficiait à partir de 1819 d'une retraite confortable, de 3333 francs par an. Il ne renonça pas complètement à ses activités politiques, puisqu'il siégea au conseil général de la Meurthe, dont il fut un des personnages les plus en vue, de 1820 à 1835. Il a consacré aussi beaucoup de son temps à la Société d'agriculture du département de la Meurthe, où il entra comme un des représentants de l'académie : il en fut d'abord secrétaire et il en devint président en 1826 lorsque Mathieu de Dombasle renonça à ce poste.

Claude-Joseph Mallarmé avait été évidemment nommé, dès 1804, associé correspondant de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy. À son retour à Nancy, il participa assez activement aux travaux de l'académie, où sa présence a été signalée pour la première fois le 22 mai 1817. Il fallut cependant attendre le 9 juin 1819 pour qu'il fût considéré comme titulaire. Il s'y est fait surtout remarquer par le rapport qu'il a déposé au début de 1820 sur les conditions dans lesquelles on pourrait créer une société d'agriculture. Il a présidé l'académie du 4 mai 1820 au 7 juin 1821. Mais au cours des années suivantes, la participation de Mallarmé aux travaux académiques s'est limitée à un petit nombre d'interventions, sur des sujets mineurs, ce qui ne l'a certainement pas empêché d'intervenir, dans la coulisse, en faveur de l'académie, auprès des pouvoirs publics dont il avait l'oreille. Il est mort à Saint-Max le 22 juillet 1835. [Jean-Claude Bonnefont]

J.-Alcide Georgel, *Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au XIX<sup>e</sup> siècle*, Elbeuf, 1883, p. 466 ; Adolphe Robert, Edgar Bourloton, Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, 1789-1889*, tome IV, p. 242.